Sylvain Her



„Sentinelle, où en est la nuit?"
Esaïe 21:11.

XXXVII Année — No 1
Journal bimensuel — 1er Janvier 1939

— BERNE —

SOMMAIRE

Journal bimensuel édité par la
WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY
Berne (Suisse)
Bureaux centraux:
117 Adams Street — Brooklyn, N. Y., U.S.A.
J. F. Rutherford, président; W. E. van Amburgh, secrétaire

« Et tous tes fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande » (Esaïe 54 : 13, D.).

Abonnements:

Suisse: 1 an 6 fr.— Chèques postaux Berne III 3319.
6 mois 3 fr.—
France: 1 an 40 fr.— Chèques postaux Paris 1310–71.
6 mois 20 fr.—
Belgique: 1 an 40 fr.— Chèques postaux Bruxelles 96976.
6 mois 20 fr.—

Autres pays: 1 an 7 fr. 50 (argent suisse). Payable au bureau de la Société du pays même ou, s'il n'y a pas de bureau dans le pays respectif, directement à la Société à Berne, par mandat-poste international.

Tous ceux qui étudient sérieusement la Bible et qui, par suite de pauvreté, d'infirmité ou de situation difficile ne peuvent pas payer l'abonnement de « La Tour de Garde », recevront ce journal gratuitement s'ils le demandent à la Société en indiquant leurs motifs. La demande doit se renouveler chaque année.

Adresses de livraison:
Suisse: .... 39, Allmendstrasse, BERNE
France: .... 129, Faubourg Poissonnière, PARIS IX
Belgique: .... 66, rue de l'Intendant, BRUXELLES
Luxembourg: .... 37, Côte d'Eich, LUXEMBOURG

Adressez-vous toujours à la Société

(Ce périodique, traduit de l'anglais, paraît en plusieurs langues.)

Responsable en Suisse: F. Zurcher, Berne.
Imprimé en Suisse par WATCH TOWER Berne
7374 Printed in Switzerland

Etudes de « La Tour de Garde »

« Remplissez la terre » (2de partie) (Ed. du 1er janvier)

Semaine du 1er janvier	§ 1 à 13
Semaine du 8 janvier	§ 14 à 29
Semaine du 15 janvier	§ 30 à 49

Questions pour l'étude

A partir de cette édition-ci de *La Tour de Garde,* les questions qui figuraient à la suite de chaque article de fond seront supprimées. La nouvelle méthode d'étude est exposée dans le petit article intitulé « L'activité dans l'œuvre du Royaume ».

« Ennemis »

L'époque où éclatera la guerre de Jéhovah est arrivée et le Seigneur ordonne à ceux qui l'aiment de se lever « contre Edom pour lui faire la guerre ». Si nous voulons garder notre intégrité, nous devons obéir à ce commandement. Pour être préparés à la guerre, nous devons reconnaître l'ennemi avec notre raison, connaître ses méthodes d'attaque et chercher à savoir comment nous pouvons nous protéger. Jéhovah pourvoit aux moyens qui nous permettent d'acquérir cette connaissance indispensable, c'est pourquoi, par frère Rutherford, il a fait don du livre « Ennemis » à ses serviteurs et à leurs compagnons.

Prix: fr. s. 1.25; fr. f. 7.—; fr. b. 7.—.

« Face aux Réalités »

Cette brochure de 64 pages contient le texte des deux conférences tenues par le président de la Société à l'occasion du Congrès mondial de Londres au mois de septembre dernier: « Face aux Réalités » et « Remplissez la terre ». Ce message éminemment important nous a été demandé un peu partout, et comme en nos temps périlleux il est nécessaire que le plus grand nombre possible d'hommes le connaissent, nous l'imprimons en plusieurs langues. Le premier tirage sera de 12.000.000 d'exemplaires. Nous vous la ferons parvenir contre remise de 25 centimes en Suisse, 1 franc en France et en Belgique.

Annuaire pour 1939

L'*Annuaire* pour 1939 contient, outre un exposé sommaire des tout récents développements de l'œuvre, un rapport détaillé, extrêmement intéressant et émouvant, de l'activité des témoins de Jéhovah dans le monde entier au cours de l'exercice écoulé. On y trouve aussi un commentaire sur le texte choisi pour 1939, ainsi que les textes de chaque jour avec leur commentaire tiré de *La Tour de Garde.* Ce livre du Président de la Société est donc utile et même nécessaire à tous les proclamateurs zélés du Royaume et à toute personne qui cherche le chemin de Sion. Tous devraient se le procurer. Le tirage en étant limité et les frais d'impression, de ce fait, élevés, le prix en est fixé à 2 francs pour la Suisse et 15 francs pour la France et la Belgique. Les serviteurs des groupes feront bien de grouper les commandes des membres de leur assemblée.

Campagne avec « La Tour de Garde »

Quatre mois de l'année 1939, soit janvier, février, mars et avril, ont été réservés pour la plus grande, si non la plus importante, de toutes les campagnes de proclamation du Royaume organisées jusqu'à présent. Elle porte le nom de *La Tour de Garde* parce que, pendant ce laps de temps, seront offerts exceptionnellement, contre versement de 6 francs en Suisse, 40 francs en France et en Belgique, $ 1.50 en U. S. A. et au Canada, à titre de frais de participation, un abonnement d'un an à *La Tour de Garde,* un livre *Ennemis* et la brochure *Face aux Réalités.* Cette offre se fera pour toutes les langues dans lesquelles paraît *La Tour de Garde;* il s'agit donc d'une campagne universelle. Tout lecteur qui apprécie la valeur de ce journal, et reconnaît que les hommes de bonne volonté ont un besoin extrême de la nourriture spirituelle qu'il offre, participeront avec plaisir à cette action spéciale. Si vous n'êtes pas encore en rapport avec l'organisation de service de la Société, demandez des renseignements au bureau de votre pays. Tous les proclamateurs réguliers auront fait leurs préparatifs en temps utile. Chaque témoin établira, comme d'habitude, un rapport mensuel. Pour tous détails, consultez l'*Informateur.*

Voiture à haut-parleur

Les témoins de Jéhovah doivent-ils se procurer une autorisation officielle pour l'usage de cette voiture, là où une ordonnance existe? Oui; car c'est une nécessité reposant sur le même principe que celle du permis de circulation pour l'automobiliste. Il ne s'agit pas d'une permission de prêcher l'évangile, mais simplement d'un permis d'utilisation d'une voiture à haut-parleur, ce qui n'est aucunement en désaccord avec la loi de Dieu. Ainsi donc, celui qui veut en employer une dans les rues fera bien d'adresser aux autorités policières une demande d'autorisation. Il n'y a pas de doute à ce qu'on la lui accorde sans difficulté.

La TOUR de GARDE
ET MESSAGER DE LA PRÉSENCE DE CHRIST
XXXVII Année 1er Janvier 1939 No 1

« Remplissez la terre »

(2de partie)

« Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre » (Genèse 1: 28).

JÉHOVAH a confié à Christ Jésus l'exécution de ses décisions. Quand il eut été réveillé d'entre les morts, Christ Jésus dit à ce sujet: « Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre » (Matthieu 28: 18). La réalisation de cet ordre divin: « Remplissez la terre » doit nécessairement rentrer dans les attributions du Seigneur; autrement exprimé: c'est sous la haute autorité de Christ Jésus que les créatures humaines ont à jouer le rôle qui leur est dévolu. « A l'Eternel [est] la terre et ce qu'elle renferme, le monde et ceux qui l'habitent » (Psaume 24: 1). Christ Jésus a donc, en sa qualité de Mandataire officiel de son Père, la surveillance suprême de toutes choses. Lucifer fut le suzerain de la terre jusqu'au jour où il se souleva contre Jéhovah et où il perdit tout ce qui est en rapport avec la justice. Christ Jésus est désormais le Souverain du monde et, partant, de tous les hommes qui vivront à perpétuité sur la terre. C'est lui qui leur donnera la vie en vertu des pleins pouvoirs qu'il tient de Jéhovah. Sa domination s'exerce selon la justice, maintenant et à jamais (Esaïe 32: 1). L'ordre divin adressé à l'homme parfait Adam et, ultérieurement, à Noé, doit se réaliser selon la justice. Quiconque a foi en Jéhovah et en Christ Jésus sait que cette assertion est véridique.

2 Armaguédon débarrassera notre terre de l'injustice; aussi les vivants devront-ils être du côté de Dieu et de Christ, le Roi. Les saintes Ecritures semblent souligner que les survivants d'Armaguédon seront ces Jonadabs qui, dès à présent, « recherchent la justice et l'humilité » et forment la « grande multitude » (Apocalypse 7: 9 à 15). Ils vivront éternellement sur la terre avec les prophètes et serviteurs qui demeurèrent intègres devant Dieu et lui prouvèrent leur fidélité avant le premier avènement de Christ Jésus. Leur nombre ne sera sans doute que de quelques millions, un petit nombre en comparaison des masses humaines qui habitent notre globe terrestre. Cependant il n'y a pas de raison de s'épouvanter à l'idée de cette colossale dévastation mondiale. Il est certain que le jour de la colère de Jéhovah sera clôturé par la victoire de Christ Jésus sur Satan, et qu'alors il se trouvera ici-bas des humains en beaucoup plus grand nombre qu'il y en eut au jour de Noé, après le déluge. Or, le fait qu'une multitude de gens conserveront leur intégrité devant Dieu, seront préservés pendant la bataille et survivront à Armaguédon, récuse et annule le défi inique de Satan et servira à justifier le nom et la Parole de Jéhovah. La puissance du Très-Haut ne connaît pas de limites et rien ne pourra empêcher l'exécution de son ordre de remplir la terre. Quand celle-ci sera purgée de la méchanceté, elle présentera les conditions favorables à l'obéissance à cet ordre en pleine harmonie avec la volonté du Tout-Puissant.

3 Huit personnes seulement survécurent au déluge; et maintenant, de nombreux siècles ayant passé — un bref intervalle aux yeux de Dieu — la terre est pleine de créatures dont la majeure partie s'adonne à la violence. Comment ces quelques millions de gens qui traverseront Armaguédon et seront entièrement soumis à Dieu et au Roi Christ Jésus pourront-ils remplir la terre dans l'espace de quelques siècles à peine? Pendant le règne millénaire de Christ Jésus, ce commandement divin s'accomplira-t-il intégralement? Des membres de la famille de Noé préfigurèrent les Jonadabs, la « grande multitude » des rescapés d'Armaguédon qui recevront la vie éternelle sur terre en don miséricordieux de Jéhovah par Christ Jésus, le plus grand Noé. Si nous admettons que l'ordre divin ne s'adressa qu'à des hommes droits et que les survivants de la grande bataille seront ceux qui auront recherché la justice et l'humilité, n'est-il pas conforme à la raison autant qu'aux Ecritures de nous attendre à ce que Jéhovah choisisse cette « grande multitude » pour mener à bonne fin son dessein et qu'il dise à ces justes: « Soyez féconds, multipliez, et remplissez la terre »? Si cette déduction est correcte, elle doit sous-entendre que les membres de la « grande multitude » se marieront, procréeront des enfants et rempliront ainsi la terre d'un peuple juste, droit, durant le règne de Christ Jésus.

Devraient-ils se marier maintenant?

4 Etant donné que par obéissance à l'ordre divin les membres de la « grande multitude » se marieront et élèveront des enfants, n'agiraient-ils pas d'après la Parole de Dieu en commençant à le faire sans retard, c'est-à-dire avant Armaguédon? Nous basant sur les saintes Ecritures, nous répondons: Non! — Revenons au drame ou image prophétique créé aux jours du déluge, et notons que les

trois fils de Noé et leurs femmes n'eurent ou n'élevèrent d'enfants ni avant ni pendant le cataclysme, mais seulement quand il fut passé: « Voici la postérité des fils de Noé, Sem, Cham et Japhet. Il leur naquit des fils après le déluge » (Genèse 10: 1). « Voici la postérité de Sem. Sem, âgé de cent ans, engendra Arpacschad, deux ans après le déluge. Sem vécut, après la naissance d'Arpacschad, cinq cents ans; et il engendra des fils et des filles » (Genèse 11: 10, 11).

5 Il n'est indiqué nulle part que dans l'arche on recueillit aussi des enfants. La relation mentionne seulement Noé et sa femme, ses trois fils et leurs femmes, en tout huit personnes: « L'Eternel dit à Noé: Entre dans l'arche, toi et ta maison, car je t'ai vu juste devant moi parmi cette génération. Et Noé entra dans l'arche avec ses fils, sa femme et les femmes de ses fils, pour échapper aux eaux du déluge » (Genèse 7: 1, 7). « Et Noé sortit, avec ses fils, sa femme, et les femmes de ses fils » (Genèse 8: 18). « L'arche dans laquelle un petit nombre de personnes, c'est-à-dire huit, furent sauvées à travers l'eau » (I Pierre 3: 20). Ces textes confirment la conclusion selon laquelle ce n'est qu'après Armaguédon que l'on commencera à « remplir la terre ». De plus, les paroles suivantes de Jésus abondent dans ce sens et semblent même mettre en garde contre la procréation et l'enfantement juste avant ou durant Armaguédon: « Malheur aux femmes qui seront enceintes et à celles qui enfanteront en ces jours-là! » (Matthieu 24: 19).

6 Parmi les Jonadabs qui sont entièrement consacrés à Dieu et à son Royaume, il s'en trouve beaucoup qui ont des enfants. A quoi faut-il s'attendre à leur endroit? Les parents ont le devoir d'instruire leurs enfants dans les vérités divines, de leur faire connaître Jéhovah, le Royaume et son Chef, Christ, et de les guider dans « la justice et l'humilité » afin qu'ils puissent bénéficier de cette promesse: « Recherchez la justice, recherchez l'humilité! Peut-être serez-vous épargnés au jour de la colère de l'Eternel » (Sophonie 2: 3). Les enfants qui naissent avant Armaguédon entrent dans le monde tandis que l'organisation oppressive de Satan exerce son influence sur la vie de tous. L'unique moyen de trouver préservation et sécurité, tant pour ces enfants que pour d'autres, est de se consacrer à Jéhovah et à son Royaume et de se réfugier dans l'organisation divine, sous le sceptre de Christ. Il faut qu'ils acquièrent la connaissance des vérités et des volontés expresses de Dieu. C'est pourquoi les Jonadabs ont charge de veiller à ce que leurs enfants reçoivent cette instruction et aient la possibilité de se mettre sous la protection du Royaume de Dieu. Ainsi, ni le bon sens ni les Ecritures n'encouragent la procréation à la veille d'Armaguédon, où nous sommes arrivés. Si, pourtant, il naît des enfants, leurs parents, comme indiqué, doivent les instruire dans les choses du Royaume jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se diriger eux-mêmes, d'exercer avec intelligence leur propre volonté et de porter la responsabilité de leurs actes. Bien qu'il n'entre pas dans les obligations du « reste » de réunir, pour les enseigner, des enfants qui ne leur appartiennent pas, il faut cependant que les enfants qui tiennent à assister aux réunions des adultes en compagnie de leurs parents ou de leurs amis et qui y viennent chercher « la justice et l'humilité », soient aidés et encouragés. On les aide et les encourage en leur permettant de prendre place au milieu de leurs aînés, en leur recommandant de se tenir tranquilles afin de pouvoir suivre les études et profiter des enseignements avec eux. Les non-Israélites étaient aussi autorisés à prendre part à la « fête des semaines », car à ce propos Dieu avait donné à son peuple cette ordonnance: « Tu te réjouiras devant l'Eternel, ton Dieu, dans le lieu que l'Eternel, ton Dieu, choisira pour y faire résider son nom, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, le Lévite qui sera dans tes portes, et l'étranger, l'orphelin et la veuve qui seront au milieu de toi » (Deutéronome 16: 11). Lorsque Israël était rassemblé au temple pour la « fête des tabernacles », Dieu émit de même ce commandement: « Tu rassembleras le peuple, les hommes, les femmes, les enfants, et l'étranger qui sera dans tes portes, afin qu'ils t'entendent, et afin qu'ils apprennent à craindre l'Eternel, votre Dieu, à observer et à mettre en pratique toutes les paroles de cette loi » (Deutéronome 31: 12).

7 Les réunions exclusivement pour enfants et jeunes gens, autrement dit les « écoles du dimanche », ne sont pas ordonnées par les Ecritures. Cette jeunesse doit plutôt accompagner les parents dans le local où l'on étudie la Parole divine, dans le lieu où l'on adore Dieu; et si d'autres enfants y viennent avec eux pour s'instruire, on les invite simplement à prendre place et à écouter attentivement . (Pour de plus amples détails sur l'instruction des enfants, voir *La Tour de Garde,* éditions du 15 juin et du 1er juillet 1938.)

Après Armaguédon

8 Adam et Eve, sa femme, reçurent cet ordre: « Multipliez, remplissez la terre. » A ce moment-là, ils pratiquaient la justice. Ils n'eurent pas une descendance juste parce qu'ils péchèrent tous deux avant d'avoir fait usage de leurs facultés de procréateurs. A l'issue d'Armaguédon, les profanateurs de la loi divine auront disparu de la surface de la terre. Les survivants seront justes par la grâce de Dieu, seront considérés comme tels par Dieu, et ils pourront alors exécuter son ordre. Le diable qui sera lié ne pourra plus nuire à l'éducation des enfants des Jonadabs en la troublant (Apocalypse 20: 1 à 3). Les descendants dégénérés et mauvais d'Adam n'existeront plus, de sorte que les enfants de la « grande multitude » n'auront pas à subir de leur part une influence pernicieuse comme celle que Nimrod put exercer sur la génération des fils de Noé (Genèse 10: 8 à 10). Le Royaume de Dieu en plein fonctionnement procurera la vie aux obéissants. Ainsi, les enfants de la « grande multitude » qui seront engendrés sous ce règne le seront pour la vie, par la grâce que Dieu accorde en Christ Jésus. Lucifer ne remplit pas la mission qui lui avait

été conférée et qui consistait à veiller sur l'homme en qualité de suzerain protecteur; il échoua parce qu'il se rebella contre Dieu et qu'il attira Adam et Eve dans le péché avant qu'ils eussent usé de leur pouvoir de donner l'existence à des enfants. Christ Jésus, le Roi, le Souverain juste de la créature humaine, accomplira ce que Lucifer ne fit pas. Il s'acquittera de sa mission et ne permettra à quoi que ce soit de venir mettre obstacle à la complète réalisation de l'ordre divin par des hommes droits. Il sera donc démontré que cet ordre de remplir la terre d'un peuple de justes devait être exécuté. Ce sera une justification du nom de Jéhovah, et hommes et anges auront la preuve que Satan est un menteur et que Jéhovah seul est véritable. L'extermination des méchants ayant eu lieu, la terre pourra être repeuplée de la manière voulue. L'ordre divin originel donné à Adam, puis à Noé, sera exécuté par la « grande multitude »; les saintes Ecritures soutiennent tout à fait cette assertion que ces justes rempliront la terre. C'était naturellement au couple humain parfait, à Adam et Eve, de «multiplier »; et, comme on le voit, les Jonadabs, membres de la « grande multitude », se marieront et multiplieront, une fois Armaguédon passé, en pleine conformité des volontés de Dieu. Les conseils relatifs au mariage renfermés dans le chapitre 7 de la première épître aux Corinthiens ne concernèrent sûrement pas ces deux créatures parfaites: Adam et Eve; et il semble clair qu'ils ne s'adresseront pas non plus aux Jonadabs, à la « grande multitude », après Armaguédon, après que le Royaume aura été parfaitement manifesté. Il en serait de même de l'exhortation de I Timothée 5: 11, 14.

9 Il n'y a pas de raison de supposer que les liens du mariage unissant avant Armaguédon les Jonadabs qui traverseront la bataille seront brisés par elle. C'est la mort qui rompt ces liens, comme l'indique ce texte: « Mais si le mari meurt, elle [la femme] est dégagée de la loi qui la liait à son mari. Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre, elle sera appelée adultère; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre » (Romains 7: 2, 3).

10 En vertu de cette prescription scripturale, tous ceux qui étaient mariés avant leur mort reviendront à l'existence dégagés de cette alliance, donc, non mariés, si toutefois ils ont part à la résurrection. Ils seront alors soumis à l'autorité du « Père éternel », Christ Jésus, qui dispensera la vie à tous, selon la volonté de Dieu (Romains 6: 23). Le droit ou privilège d'ordonner si ces ressuscités doivent se marier ou non revient au « Père éternel » et il l'exercera selon son bon plaisir. Selon la règle divine, le Père a pris des dispositions pour l'union matrimoniale de ses enfants. Cependant, nous ne trouvons aucune indication biblique qui prouverait que même les ressuscités fonderont une famille, mettront au monde des enfants. S'il est vrai que les liens conjugaux des Jonadabs qui échapperont à la tourmente doivent subsister, comment donc pourra-t-il se faire qu'un jour cette condition d'époux cessera d'être? — Le Seigneur lui-même le déterminera de la manière dont il eût résolu le problème si Adam et Eve étaient restés dans la justice et avaient exécuté l'ordre divin. Il n'y a pas de doute à ce qu'il décide de cette question aussitôt que la terre sera remplie d'un peuple juste devant Dieu et que l'œuvre de propagation de la race humaine en sera à sa fin.

11 Les descendants des Jonadabs auront-ils besoin d'avoir recours aux mérites de la rançon fournie par le sacrifice de Christ Jésus? — Oui, les enfants engendrés par les Jonadabs avant Armaguédon devront nécessairement, comme tous les autres ressuscités, être soumis aux conditions divines de la rançon. Les parents humains étant imparfaits, leur imperfection se transmet à leur progéniture. De même, les enfants qui naîtront aux Jonadabs après Armaguédon appartiendront à Christ en vertu du prix rédempteur payé par lui, et tous ceux qui recevront la vie ne l'auront que par l'auguste dispensateur de ce don, le « Père éternel » qui est Christ Jésus. (Esaïe 9: 5; Romains 6: 23). Tous ceux à qui la vie est accordée la doivent par conséquent aux mérites du sacrifice de la rançon.

12 La réalisation de l'ordre divin de remplir la terre par la « grande multitude » écarterait-elle la résurrection des morts? — Nullement. C'est un fait indubitable que beaucoup des descendants d'Adam moururent avant ou depuis le déluge dans l'ignorance du don divin de la rançon par le sacrifice de Jésus-Christ. Or, le témoignage des Ecritures prouve irréfutablement qu'au temps fixé ils reviendront de la tombe pour avoir la possibilité de profiter des avantages de la rançon et du Royaume. Cela n'implique toutefois pas qu'ils seront chargés de multiplier et de peupler la terre.

Le temps de la résurrection

13 Comme « *La Tour de Garde* » l'a exposé précédemment, l'argumentation fournie par les saintes Ecritures appuie fortement cette conclusion: Que les hommes fidèles de jadis mentionnés en particulier dans le chapitre 11 de l'épître aux Hébreux seront réveillés de la mort à la veille d'Armaguédon ou durant la bataille, et établis par le Seigneur « princes sur toute la terre » (Psaume 45: 17; *Synodale*). D'autres que ces saints hommes, parmi ceux qui mourront avant Armaguédon, seront-ils aussi ramenés du séjour des morts avant que la réédification de l'organisation terrestre soit en bonne voie, ou bien la terre sera-t-elle déjà devenue un paradis avant que les morts ressuscitent? La Parole de Dieu n'indique pas formellement à quelle époque commencera le réveil des morts, la résurrection pour le jugement; ce qui est certain, c'est qu'elle n'offre pas de base à l'idée que la résurrection générale pour le jugement, la résurrection de la masse des humains, commencera aussitôt Armaguédon passé. Jésus promit au malfaiteur repentant qu'il reviendrait à l'existence; il lui dit: « Je te le dis en vérité aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis » (Luc 23: 43; selon une version revisée). Ces paroles suggèrent la pensée que la terre sera déjà transformée en paradis quand le malfaiteur ressuscitera. A l'origine, Dieu avait

planté le jardin d'Eden, un paradis, ensuite il avait créé l'homme et l'avait placé dans ce paradis pour le garder (Genèse 2: 8, 15). Cet ordre dans lequel il opéra alors sera sans doute aussi celui qu'il observera en ce qui concerne les morts rachetés et le paradis; cette déduction est logique. Il n'existe pas de preuve scripturale établissant que les derniers morts seront rendus à la vie en premier lieu. Ce texte: « Les derniers seront les premiers et les premiers seront les derniers » n'a pas trait à la résurrection.

Les méchants

14 Le Seigneur emploie le terme de « boucs » pour désigner les méchants du temps présent, et d'après le raisonnement énoncé plus haut, ces « boucs » ne doivent pas être ramenés à l'existence. Cette conclusion est-elle en contradiction avec la déclaration de Jésus, savoir: « Les hommes de Ninive se lèveront, au jour du jugement, avec cette génération et la condamneront, parce qu'ils se repentirent à la prédication de Jonas; et voici, il y a ici plus que Jonas »? (Matthieu 12: 41). Si l'on a saisi le sens réel de ces paroles, on voit qu'elles ne contredisent aucunement la conclusion relative aux « boucs ». Le contexte révèle que Jésus visait surtout les scribes et les pharisiens (verset 38) qui n'observaient pas les commandements de Dieu, mais pratiquaient la religion, et qui étaient spécialement responsables de ce que leur génération était « méchante et adultère », autrement dit, de ce qu'elle s'était mêlée à l'institution religieuse du diable. En une autre circonstance, Jésus parla en ces termes aux mêmes scribes et pharisiens: « Serpents, race de vipères! comment échapperez-vous au châtiment de la géhenne [à la destruction] ? » (Matthieu 23: 33). Il est tout aussi improbable que cette « race de vipères » sera parmi la génération qui reviendra à l'existence avec les Ninivites pendant la période millénaire du jugement qu'il est improbable que les « boucs » de notre temps ressuscitent jamais. Appuyons sur ces mots de Jésus: « Les hommes de Ninive [ceux qui entendirent la parole de Dieu de la bouche du prophète Jonas et se repentirent] se lèveront au jour du jugement, avec *cette génération.* » Là, Jésus ne mentionnait pas nécessairement les scribes et les pharisiens qui avaient non seulement négligé d'observer la parole de Dieu, mais aussi péché contre sa lumière. Ces hommes avaient effectivement renié la parole divine; de plus, ils avaient tout fait pour tenir dans l'ignorance le peuple, « cette génération ». C'est au sujet de la classe rejetée des scribes et des pharisiens que Jésus dit: « Mais quiconque blasphémera contre le Saint-Esprit n'obtiendra jamais de pardon: il est coupable d'un péché éternel » (Marc 3: 29).

15 Ces religionistes possédaient les paroles du prophète de Dieu prédisant l'avènement de Christ, du Messie, et sur eux reposait l'obligation de les lire et de les enseigner. Et voici, Christ Jésus, le Messie, était venu; ils l'avaient vu et entendu, l'avaient délibérément rejeté et accusé d'avoir en lui un démon. Ils avaient eu une occasion exceptionnelle de bénéficier des miséricordieuses mesures divines pour le bien de l'humanité, mais ils ne s'étaient pas bornés à les repousser, ils avaient encore empêché le peuple de recevoir le message de salut. Pourquoi devraient-ils donc revenir à la vie? — Les conducteurs religieux d'aujourd'hui forment une catégorie analogue et sont animés d'un même esprit. Ils se donnent pour des serviteurs de Dieu, prétendent posséder sa Parole et l'enseigner; et cependant ils ne négligent rien de ce qui est en leur pouvoir pour que le peuple ne l'entende ou ne la comprenne pas et qu'il ne sache rien du Royaume de Christ Jésus qui, seul, procure le salut. Il ressort des enseignements des saintes Ecritures que pour ces « boucs » il n'y a pas d'espoir de vie future.

16 Il est opportun de considérer ici cette exhortation de Jésus à ses apôtres: « Lorsqu'on ne vous recevra pas et qu'on n'écoutera pas vos paroles, sortez de cette maison ou de cette ville et secouez la poussière de vos pieds. Je vous le dis en vérité: au jour du jugement, le pays de Sodome et de Gomorrhe sera traité moins rigoureusement que cette ville-là » (Matthieu 10: 14, 15). Et cette sentence du Seigneur sur les habitants de certaines villes juives: « Malheur à toi, Chorazin! malheur à toi, Bethsaïda! car, si les miracles qui ont été faits au milieu de vous avaient été faits dans Tyr et Sidon, il y a longtemps qu'elles se seraient repenties, en prenant le sac et la cendre. C'est pourquoi je vous le dis: au jour du jugement, Tyr et Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous » (Matthieu 11: 21, 22).

17 Ce n'était pas à des hommes pris à part que Jésus parlait ainsi, mais bien aux populations juives de ces villes qui avaient été plus favorisées que les cités païennes, en ce qu'elles avaient eu l'opportunité de connaître le Seigneur et d'accomplir sa volonté, et qui l'avaient méprisée en n'écoutant pas son message. A cause de cela, dit Jésus, elles seraient traitées plus sévèrement que les habitants des villes païennes. Les conducteurs religieux juifs avaient enseigné au peuple de fausses doctrines et ces populations les avaient suivis en observant des traditions, des préceptes humains, tandis que les cités des gentils n'avaient pas eu d'occasions d'entendre la vérité et de croire au Seigneur. Des hommes comme Judas Iscariot ne pourraient assurément pas ressusciter; par contre les gens de la ville où demeurait Judas doivent être réveillés de la mort. Judas et les chefs religieux s'étaient rendus coupables d'agissements iniques en dépit de la lumière qu'ils possédaient, et le Seigneur décréta leur condamnation. Les Juifs qui cédèrent à leur influence seront plus rigoureusement traités, au jour du jugement, que les païens en question, mais les méchants obstinés qui péchèrent contre la lumière ne reviendront plus à la vie. L'apôtre semble avoir fait allusion à une classe d'hommes identique lorsqu'il écrivit à Timothée ceci: « Les péchés de certains hommes sont manifestes, même avant qu'on les juge, tandis que chez d'autres ils ne se découvrent que dans la suite. De même, les bonnes œuvres sont manifestes [d'avance; autre version], et celles qui ne le sont pas ne peuvent rester cachées » (I Timothée

5: 24, 25). Exprimé en d'autres termes: il n'était point nécessaire d'attendre le jour du jugement pour la décision définitive, les péchés de ces hommes étant reconnus voulus; aussi la sentence suprême fut-elle prononcée d'avance sur ces méchants invétérés. C'est en comparaison avec ce point qu'il est écrit que « les bonnes œuvres sont manifestes d'avance »; ainsi, leur sort a été déterminé avant le jour du jugement. Il est possible de reconnaître par là que l'arrêt définitif concernant les méchants et les bons peut être prononcé avant ce jour-là. Pour cette raison, l'apôtre Paul put à juste titre dire de lui-même: « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi. Désormais la couronne de justice m'est réservée; le Seigneur, le juste juge, me la donnera dans ce jour-là, et non seulement à moi, mais encore à tous ceux qui auront aimé son avènement » (II Timothée 4: 7, 8). La même vérité est exprimée dans II Thessaloniciens 1: 4, 5. Si le jugement des impies qui le sont avec préméditation est arrêté avant leur mort, il n'y a pas de raison à ce qu'ils soient relevés de la tombe; et le poids des arguments scripturaux force à la conclusion qu'ils ne verront effectivement pas la résurrection.

18 On pourrait objecter que cette conclusion est réfutée par ces paroles de l'apôtre Pierre: « Le Seigneur sait délivrer de l'épreuve les hommes pieux, et réserver les injustes pour être punis au jour du jugement » (II Pierre 2: 9). Il ne faut cependant pas déduire de ce texte que tous les « injustes » doivent être ramenés à la vie à la fin des mille ans. Dans les versets quatre à huit, l'apôtre mentionne surtout les « anges » mauvais qui sont « réservés pour le jugement ». Dans les versets cinq et six il relate que les villes corrompues de Sodome et de Gomorrhe ont été « réduites en cendres », détruites, et qu'elles ont été des exemples prédisant le sort des hommes qui se livreraient à l'impiété. Aux versets 10 à 22 il dépeint une classe de gens qui doit être totalement exterminée au jour du jugement; c'est depuis 1918 que l'extermination se poursuit. Cette classe comprend un groupement d'engendrés de l'esprit qui tombent dans l'iniquité et, de plus, des hommes qui entendent parler du Royaume de Dieu et qui le méprisent. Tous, ils sont injustes et seront châtiés à l'époque où le « reste » dévoué à Dieu et les « autres brebis » seront protégés. Cette classe de méchants opiniâtres existe encore et renferme les « boucs » qui doivent être frappés du châtiment éternel (retranchés complètement de la vie, selon une version anglaise) (Matthieu 25: 46). Les « injustes » dont il est question dans Actes 24: 15 sont injustes à cause du péché que l'hérédité a mis en eux et ne sont pas inclus dans la classe décrite par Pierre.

19 Ceci posé, comment faut-il interpréter ce que Jésus dit sur la résurrection, savoir: « Ne vous étonnez pas de cela; car l'heure vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix, et en sortiront. Ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, mais ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour le jugement »? (Jean 5: 28, 29).

20 Judas Iscariot, les pharisiens, les scribes et d'autres impies moururent et furent ensevelis, évidemment; mais sont-ils compris parmi les humains dont Jésus dit qu'ils « sont dans les sépulcres »? Le vocable traduit ici par sépulcres est *mnemeion* qui signifie « monument à la mémoire des morts » (*Strong*). Les morts sous-entendus dans ce terme sont conservés dans la mémoire de Dieu. Dieu garde-t-il le souvenir de ces méchants qui ont suivi le diable, combattu la justice, persécuté et trahi ses serviteurs simplement parce que ces derniers accomplissaient la volonté de leur Maître? Nous trouvons la réponse à cette question dans ce texte: « La mémoire du juste est en bénédiction; mais le nom des méchants tombe en poussière » (Proverbes 10: 7; **Synodale**). Dieu ne conserve assurément pas dans son souvenir ces hommes — les religionistes — qui non seulement ont refusé de prêter l'oreille à sa parole et de s'y conformer, mais qui se sont dressés contre lui et contre ses serviteurs. Ils ne peuvent qu'être parmi ceux dont le nom doit tomber en pourriture. Qui donc entendra la voix du Seigneur et reparaîtra? Ceux seuls qui « sont dans les sépulcres », autrement dit dans la mémoire de Dieu. Les religionistes juifs outragèrent le nom de Dieu et leur contrepartie fait de même aujourd'hui. Tout en se donnant pour les représentants du Seigneur, ces hommes ont blasphémé contre la lumière et ont osé se comparer à Dieu; ils sont entièrement dévoués au diable, et Jésus dit qu'il ne leur sera pas pardonné (Matthieu 12: 24 à 32; Marc 3: 29, 30).

21 Il est écrit dans Actes 17: 31: « Parce qu'il a fixé un jour où il jugera le monde selon la justice, par l'homme qu'il a désigné, ce dont il a donné à tous une preuve certaine [a offert à tous la foi; *marge de la version anglaise autorisée*] en le ressuscitant des morts. » Dans la version de *Lausanne*, la fin de ce texte se lit ainsi: « Ayant fourni à tous un motif de foi, en le relevant d'entre les morts. » Cette offre de la foi n'implique pas que tout le monde l'accepterait. Assurément que des hommes tels que Judas Iscariot, que les scribes et les pharisiens qui s'opposèrent à Jésus et amenèrent sa mort, que les hauts critiques de la Parole de Dieu et d'autres religionistes qui s'abstiennent de parti pris de croire en Christ et en Jéhovah, refusent la foi offerte ainsi, ne voudront jamais l'accepter. Les conducteurs de la religion ne crurent pas en Jésus, même après que Dieu l'eut ressuscité; au contraire, ils s'opposèrent méchamment à la vérité et subornèrent les gardiens du sépulcre dans le but de leur faire nier le grand événement. Il est donc certain qu'ils repousseraient encore l'offre de la foi s'ils étaient un jour réveillés d'entre les morts. Jésus prononça sur ces réfractaires à la foi une parabole où il dit entre autres: « S'ils n'écoutent pas Moïse et les prophètes, ils ne se laisseront pas persuader quand même quelqu'un des morts ressusciterait » (Luc 16: 30, 31). Il faut par conséquent tirer de cette conclusion que dans le verset 31 d'Actes 17 ne sont pas compris les méchants obstinés qui ne peuvent être sauvés et qui moururent dans cet état d'esprit. Depuis 1918 nous

sommes au jour du jugement; le Seigneur siège à son tribunal où il procède au classement des humains, séparant les « brebis » d'avec les « boucs ». Et si ces « boucs » se refusent aujourd'hui à entendre la parole de Dieu, à se déclarer pour le Seigneur Jésus-Christ et à croire à son Royaume — ce que prouvent les réalités — que pourrait-on faire de plus pour eux si le Seigneur les ramenait de la mort et leur accordait ainsi une seconde occasion de s'amender?

22 Jésus affirma que ces « boucs » iraient au châtiment éternel qui est, comme nous l'avons vu, le « retranchement », l'extermination absolue (Matthieu 25: 46); et ses paroles sont la preuve irréfragable que les hommes de cette catégorie subiront le jugement définitif ou, en d'autres termes, qu'ils ne seront pas délivrés de la mort.

23 Sur la résurrection il est écrit ce qui suit (Luc 20: 37, 38): « Que les morts ressuscitent, c'est ce que Moïse a fait connaître quand, à propos du buisson, il [l'ange de Dieu, agissant comme son représentant] appelle le Seigneur Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Or, Dieu n'est pas Dieu des morts, mais des vivants; car pour lui tous sont vivants. » Cette assertion soutient l'argument selon lequel le Seigneur prononce son jugement sur une certaine classe d'hommes avant ou au moment de leur mort. En ce qui concerne les créatures qui sont demeurées intègres devant Dieu, ce jugement établit qu'elles vivront. Dieu parle des choses qui doivent arriver comme si elles étaient déjà accomplies, c'est pourquoi il dit que les fidèles vivent (Romains 4: 17). Le fait qu'Abraham, Isaac et Jacob conservèrent leur intégrité devant Dieu et qu'ils lui furent agréables, qu'ils seront rendus parfaits et vivront, ressort avec clarté de l'enseignement précis du Seigneur au chapitre onze de l'épître aux Hébreux. Nous lisons dans ce même texte que d'autres supportèrent de dures souffrances afin « d'obtenir une meilleure résurrection » et ils « ont obtenu un témoignage favorable » par leur foi; ainsi, on peut avec raison dire d'eux, d'avance, que pour Dieu ils sont vivants. Dieu les mit à l'épreuve, les reconnut approuvés et les estima dignes de passer par la résurrection. Ils sont dans son souvenir et il a résolu de les éveiller pour leur faire don de la vie; aussi parle-t-il de cet événement comme ayant déjà eu lieu (Romains 4: 17). Il s'ensuit qu'il est effectivement le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Ainsi donc, ces paroles de Luc 20: 38: « pour lui tous sont vivants » ont trait exclusivement à ceux qui ont joui de son approbation durant leur vie sur la terre. Les hommes délibérément méchants, comme Judas, comme les pharisiens et les chefs actuels de la religion qui combattent contre Dieu et contre son Royaume, sont totalement exclus du dit texte. La conclusion de Jésus en cet endroit fournit la preuve que ces humains qui manifestèrent leur foi en Dieu et restèrent intègres ressusciteront. Les sadducéens niaient la résurrection. Jésus, lui, démontra qu'elle est une réalité.

24 Un autre passage qui mérite d'être considéré sous ce même rapport est celui-ci: « Les méchants retourneront au séjour des morts, avec toutes les nations qui oublient Dieu » (Psaume 9: 18; *Synodale*). Des chrétiens avaient compris cette parole du psalmiste ainsi: Les impies devaient sortir du tombeau dans le cours du règne millénaire de Christ pour être définitivement jugés, puis renvoyés dans la tombe (voir *Etudes des Ecritures*, tome 5, pages 359 et 360). Le contexte ne confirme nullement ce raisonnement, et le texte lui-même ne veut rien dire de pareil. Le mot « retourneront » est la traduction du vocable hébreu « *choub* » qui, selon le dictionnaire de Strong, est une racine ayant le sens de « tourner en arrière (partant, détourner), d'une manière active ou inactive, littérale ou symbolique »; il indiquerait donc que les méchants sont détournés de Dieu, de sa grâce et de sa bénédiction de la façon dont les « boucs » sont éloignés de lui et envoyés dans la destruction; le contexte du Psaume 9: 17 le prouve. Le quatrième verset se rapporte à Armaguédon; il est conçu en ces termes: « Mes ennemis reculent [hébreu: *choub*]; ils chancellent, ils périssent devant ta face. » A Armaguédon, la présence de Jéhovah sera manifestée par son Maréchal, Christ Jésus; et les ennemis engagés dans la lutte avec lui seront détournés, vaincus, et ils périront. En poursuivant l'examen de ce Psaume, nous lisons au verset cinq: « Car tu soutiens mon droit et ma cause, tu sièges sur ton trône en juste juge. » Ce « droit » et cette « cause » sont ceux de Christ Jésus, du Roi légitime du monde, et Jéhovah les soutiendra lorsque, dans la bataille d'Armaguédon, le Seigneur vaincra ses ennemis sur toute la ligne. Au verset six, il est dit: « Tu châties les nations, tu détruis le méchant, tu effaces leur nom pour toujours et à perpétuité. » C'est la description de la fin des méchants dont le souvenir disparaît avec eux, comme l'indique aussi le verset 7: « Plus d'ennemis! des ruines éternelles! Des villes que tu as renversées! Leur souvenir est anéanti. » Il est exposé ensuite que Dieu existe éternellement, qu'avant de juger le monde avec justice il débarrasse à tout jamais la terre des méchants, à Armaguédon: « L'Eternel règne à jamais, il a dressé son trône pour le jugement; il juge le monde avec justice, il juge les peuples avec droiture » (Psaume 9: 8, 9).

25 Tous les hommes ne trouveront pas un refuge au jour de la détresse, mais seulement les opprimés qui recherchent l'humilité et la justice; c'est ce qu'expriment les versets dix et onze. Qu'il sera mis fin à la vie des oppresseurs quand, à Armaguédon, ils seront refoulés, cela ressort du verset 16: « Les nations tombent dans la fosse qu'elles ont faite, leur pied se prend au filet qu'elles ont caché. » Ces oppresseurs tendent un piège au peuple de Dieu; cependant ils y tomberont eux-mêmes et seront anéantis. « L'Eternel se montre, il fait justice, il enlace le méchant dans l'œuvre de ses mains » (verset 17). A ces paroles succèdent celles-ci: « Les méchants [les adversaires de « l'œuvre étrange » qui doivent être exterminés par l'acte ou « le travail inouï » de Dieu] se tournent [reculent, *Ostervald;* descendent, sont précipités; autres versions] vers le séjour des morts, toutes les nations qui oublient Dieu » (verset 18). Ils

périront dans la bataille du grand jour du Dieu tout-puissant, après avoir assailli le fidèle peuple du Seigneur. De leurs plans de domination mondiale, tels que conçus par la Hiérarchie catholique romaine en conjonction avec le fascisme, ils excluent Dieu complètement; ils forment donc réellement « les nations qui oublient Dieu ». A l'heure actuelle, les éléments politiques, commerciaux et religieux acclament avec emphase la grandeur de l'homme, applaudissent à ses actes, vantent orgueilleusement les résultats de ses efforts et ont l'inimaginable présomption de prétendre « pouvoir créer sur la terre des conditions satisfaisantes pour tout le monde ». Le pouvoir totalitaire ou dictatorial s'est annoncé à grand renfort de trompettes. Ses détenteurs ont réussi à se rendre maîtres de plusieurs pays et sont en bonne voie d'assujettir le monde entier. Ce mouvement jouit de l'appui de la puissante institution religieuse, la Hiérarchie catholique romaine et ses partisans. Les malheureuses et pauvres populations, enrégimentées, se voient privées de leurs droits, oubliées. En rapport avec l'envoi de ces impies dans le séjour des morts, Dieu dit par la bouche du psalmiste: « Le malheureux n'est point oublié à jamais, l'espérance des misérables ne périt pas à toujours » (verset 19). C'est ce qui poussa le prophète David à exprimer, pour le peuple du Seigneur dont il fut une figure, cette prière: « Lève-toi, ô Eternel! Que l'homme ne triomphe pas! Que les nations soient jugées devant ta face! Frappe-les d'épouvante, ô Eternel! Que les peuples sachent qu'ils sont des hommes! — Pause » (versets 20, 21).

26 Durant la période de la résurrection, il n'y aura pas de « nations » qui puissent retourner ou être renvoyées dans la tombe pour la bonne raison qu'elles auront été anéanties à Armaguédon. Il est clair, par conséquent, que ces paroles: « les méchants se tournent vers le séjour des morts » se réaliseront par la destruction de ces méchants dans la bataille du grand jour, et qu'elles ne signifient donc pas qu'ils sortiront de la tombe pendant les mille ans du règne de Christ pour y être renvoyés, selon l'opinion que l'on s'était formée à ce sujet. L'argumentation des *Etudes des Ecritures*, tome 5, pages 359 et 360, sur le renvoi des impies dans la mort est évidemment fausse. De même, ce qui est expliqué dans *Lumière,* tome 2, page 227, sur le Psaume 59, versets 7 à 16, n'est pas non plus exact. Dieu ne dévoile pas en une fois toute la lumière illuminant sa Parole; il est écrit, au contraire, que « le sentier des justes est comme la lumière resplendissante, dont l'éclat va croissant jusqu'au milieu du jour [*Ostervald:* jusqu'à ce que le jour soit en sa perfection] » (Proverbes 4: 18). Le « milieu du jour » ou « le jour ... en sa perfection » est près d'être atteint. *La Tour de Garde* se réjouit de cette lumière croissante et reconnaît volontiers les erreurs commises et qui sont nées du fait que l'on s'en remettait trop aux raisonnements humains. Jéhovah est son propre interprète; il ne révèle ses desseins qu'au fur et à mesure que le temps est venu de le faire. Chaque conclusion de ses enfants devrait s'appuyer entièrement sur sa Parole et — suite logique — chacun de ses traits devrait s'harmoniser avec tous les autres.

27 Considérons ici, à la lumière grandissante que Dieu fait luire sur sa Parole, le Psaume 59. Son titre nous apprend que David le composa alors que Saül cherchait à lui ôter la vie. Il ne fut sûrement pas écrit dans l'intérêt des créatures humaines qui seront sur la terre à la fin du règne de Christ; nous sommes parfaitement informés sur le but qu'il doit remplir et qui est surtout de servir à l'instruction du peuple de Dieu à l'heure présente, soit, à la veille d'Armaguédon (I Corinthiens 10: 11; Romains 15: 4). Saül, qui en voulait à la vie de David, préfigurait les religionistes inhumains qui cherchent aujourd'hui à mettre à mort le « reste » représenté par David (voyez *La Tour de Garde* du 1er novembre 1938). A l'instar de David, les membres fidèles du corps de Christ adressent à Jéhovah la prière prophétique du Psaume 59; ils disent: « Mon Dieu! délivre-moi de mes ennemis, protège-moi contre mes adversaires! » (Psaume 59: 2). Si les religionistes iniques cherchent à anéantir le « reste », ce n'est pas que celui-ci soit fautif; ils veulent la ruine des serviteurs de Dieu pour l'unique raison qu'ils annoncent avec constance la divine parole de vérité. Exactement comme l'indique le verset deux, le peuple de Dieu est menacé par ses ennemis qui sont les religionistes conduits par la Hiérarchie catholique romaine. Cette persécution ne provient pas de ce que le « reste » et les Jonadabs seraient coupables d'actes répréhensibles, mais bien de ce qu'ils publient que le Royaume de Dieu doit administrer le monde et non pas eux, les religionistes. Ces ennemis se sont conjurés pour exterminer les témoins de Jéhovah et mettre obstacle à la domination du Seigneur. Armaguédon, cependant, est à la porte; et dans cette bataille, Dieu les détruira, comme il l'a déclaré. C'est pour cela que, comme David, le « reste » et ses compagnons prient en ces termes: « Toi, Eternel, Dieu des armées, Dieu d'Israël, lève-toi, pour châtier toutes les nations! N'aie pitié d'aucun de ces méchants infidèles! — Pause » (verset 6). La pause intercalée ici semble indiquer que les fidèles attendent la réponse de Dieu à leur prière.

28 La Parole sainte appelle les chefs de la religion des « chiens » (Esaïe 56: 10, 11). Ces ennemis religieux du Royaume sont comparés à des chiens dans Apocalypse 22: 15. Le psalmiste poursuit en ces mots: « Ils reviennent chaque soir [comme des chiens qui se cachent le jour et rôdent dans l'obscurité de la nuit], ils hurlent comme des chiens, ils font le tour de la ville » (Psaume 59: 7).

29 Cette comparaison dépeint la manière dont ces persécuteurs religieux essaient de se dissimuler dans les ténèbres. Ils « hurlent comme des chiens » lorsqu'ils sont découverts; ils grincent des dents contre les serviteurs dévoués de Dieu, ils « font le tour de la ville », non pas en dehors mais dans l'enceinte de ses murailles. Les religionistes — la Hiérarchie catholique romaine surtout — hurlent actuellement à cause du message de vérité et des messagers; ils hurlent autour des témoins fidèles de Dieu. « Voici, de leur bouche

ils font jaillir le mal [contre ces témoins que préfigura David et qui sont considérés symboliquement comme les pieds du plus grand David], des glaives sont sur leurs lèvres; car, qui est-ce qui entend? » (Psaume 59: 8). Ils jugent bon de rester à l'abri des regards et de pousser au premier plan des membres du bras fort de la loi et des personnages suspects avec charge d'entraver les témoins de Jéhovah dans leur œuvre, de les persécuter, car, se disent-ils, « personne ainsi ne nous soupçonnera ». Ils poursuivent et accablent d'indigne façon ces témoins et leurs compagnons, les accusant injustement de toutes sortes de délits pour pouvoir se débarrasser d'eux. Les loyaux serviteurs de Dieu n'en sont toutefois pas déconcertés; ils s'en remettent à Dieu et à Christ Jésus et disent avec David: « Et toi, Eternel, tu te ris d'eux, tu te moques de toutes les nations [c'est-à-dire de tous les humains qui ne le louent pas, mais qui lui résistent]. (*Synodale*): O toi qui es ma force, c'est à toi que je regarde! Car Dieu est ma haute retraite » (Psaume 59: 9, 10).

30 Ces fidèles témoins savent qu'Armaguédon est proche et que Jéhovah permettra à son peuple de voir comment il exterminera ses ennemis; ils peuvent donc dire avec raison: « Le Dieu qui m'est propice viendra à mon aide [me protégera]. Dieu me fera contempler la ruine de mes ennemis » (verset 11).

31 Tandis que l'œuvre de témoignage, « l'œuvre étrange », se poursuit, Dieu met par son prophète dans la bouche de ses serviteurs ces paroles: « Ne les tue pas [maintenant déjà; attends plutôt qu'ils aient été humiliés], de peur que mon peuple ne l'oublie [n'oublie l'œuvre étrange qui s'exécute selon la volonté divine et qui doit se terminer avant qu'ait lieu le carnage]; fais-les errer par ta puissance [qui se manifestera à Armaguédon], et précipite-les [alors], Seigneur, notre bouclier! Leur bouche pèche à chaque parole de leurs lèvres: qu'ils soient pris dans leur propre orgueil! Ils ne profèrent [parce qu'ils ne profèrent; autres versions] que malédictions et mensonges. Détruis-les, dans ta fureur, détruis-les, et qu'ils ne soient plus! Qu'ils sachent que Dieu règne sur Jacob [sur ses oints dans son organisation dont Christ Jésus, l'Oint, est le Chef] » (versets 12 à 14). En conformité de cette prière, les ennemis seront réduits au néant dans la bataille du grand jour: « Ils reviennent [non pas à la fin des mille ans du règne de Christ; à la manière des chiens ils sortent de la cachette où ils se retranchent à l'abri de l'éclat du jour pour se livrer à leurs menées perfides, c'est pourquoi il est dit qu'ils reviennent chaque soir [autres versions: le soir, c'est-à-dire droit avant l'explosion de l'acte dévastateur d'Armaguédon illustré dans l'image par des chiens errants, affamés, prêts à mordre], ils hurlent comme des chiens [ce sont les « chiens muets » du diable, enragés, manquant de nourriture parce qu'ils n'en reçoivent point de la main du Seigneur], ils font le tour de la ville [imitant le diable, leur père, rôdant pour trouver qui ils pourraient bien dévorer]. Ils errent ça et là, cherchant leur nourriture [affamés, chassant comme des chiens, parce que Dieu a envoyé parmi eux la famine, la faim et la soif d'entendre les paroles de l'Eternel (Amos 8: 11)], et ils passent la nuit sans être rassasiés [autres versions: s'ils ne peuvent se rassasier, ils hurlent] » (versets 15, 16).

32 Les témoins savent que Jéhovah a promis de démontrer sa puissance lorsque l'œuvre de témoignage sera achevée. En conséquence, ils expriment ces paroles que David a écrites: « Et moi, je chanterai ta force; dès le matin, je célébrerai ta bonté. Car tu es pour moi une haute retraite, un refuge au jour de ma détresse. O ma force! c'est toi que je célébrerai, car Dieu, mon Dieu tout bon, est ma haute retraite » (versets 17, 18).

33 Ce Psaume 59 dépeint donc exactement un état de choses qui se voit aujourd'hui. Les religionistes, leurs conducteurs en particulier [qui, en anglais, sont désignés par le titre de « D. D. », abréviation de docteurs en théologie, et que le prophète appelle « chiens muets », en anglais « dumb dogs »] se livrent à l'odieuse persécution des témoins de Jéhovah qui sont représentés sous le symbole de « pieds » de Christ Jésus, du plus grand David. La prière de David est une prophétie sur les événements présents et sur la détermination de Dieu d'exterminer à Armaguédon les ecclésiastiques, les méchants chiens, selon la comparaison scripturale. Leur disparition ne se fera pas attendre jusqu'au terme de la domination de Christ; elle aura lieu — les Ecritures le montrent formellement — dans la bataille d'Armaguédon. Ils seront anéantis pour toujours.

34 D'après l'enseignement de la Parole de Dieu, les membres du corps de Christ seront transformés, dans la résurrection, de créatures humaines en esprits, et ils vivront et régneront avec Christ. C'est ce que les Ecritures appellent la première résurrection. Dans Apocalypse 20: 5 où il est question du réveil des morts, nous lisons: « Les autres morts ne revinrent point à la vie jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis. C'est la première résurrection. » Il existe des opinions variées sur l'authenticité de ce texte qui ne se trouve ni dans le manuscrit de la version syriaque ni dans celui du Sinaï. Selon une note marginale de Tischendorf, cette omission dans le manuscrit du Sinaï serait une « pure erreur »; pourtant, cela ne peut être prouvé par le manuscrit no 1209 du Vatican qui est tout aussi ancien, parce qu'il ne contient aucun des textes de l'Apocalypse. Celui d'Alexandrie a bien Apocalypse 20: 5; seulement ce manuscrit fut écrit environ cent ans après celui du Vatican. Dans le manuscrit no 1160 du Vatican, manuscrit ultérieur, datant du onzième siècle, ce verset 5 manque. Une note de *l'Emphatic Diaglott* (anglais) dit: « Ce texte ne figure pas dans le manuscrit du Vatican, probablement par suite d'une méprise, car il se trouve dans A B C mais pas dans le manuscrit de la version syriaque. »

35 Contrairement à ce qui est exposé dans l'ouvrage *Lumière*, tome 2, comme indiqué plus haut, on voit que les méchants qui moururent dans l'iniquité ne seront pas rappelés à la vie à la fin du règne de Christ. Le fait que Dieu a laissé sub-

sister dans la Bible le texte d'Apocalypse 20: 5 prouve qu'il est bon de l'examiner tant au point de vue de la raison qu'à la lumière des enseignements précis fournis par d'autres passages scripturaux. Ceci établi, quelle est, en harmonie avec ces autres textes, la signification logique de ce verset 5? Il concorde avec cette assertion de Jésus: «... Mais ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour le jugement» (Jean 5: 29). Ces paroles paraissent vouloir exprimer que ceux dont il est question ne seront pas jugés «jusqu'à ce que les mille ans» soient accomplis. Leur jugement est décrit dans Apocalypse 20: 12 à 15, et il doit atteindre son point culminant dans l'épreuve qu'imposera la sortie de Satan, à la fin des mille ans, de l'abîme où il aura été retenu. Ni les hommes fidèles de jadis, dépeints au onzième chapitre des Hébreux, ni les Jonadabs qui survivront à Armaguédon, ne sauraient être comptés parmi ces «autres morts». Il est écrit sans ambiguïté des fidèles de tous les temps qu'il leur sera accordé une «meilleure résurrection». Actes 24: 15 dit qu'il y aura «une résurrection des justes et des injustes». Ces «justes» sont les membres du corps de Christ, puis les prophètes cités au chapitre onze des Hébreux et les fidèles Jonadabs qui mourront juste avant ou pendant Armaguédon. L'apôtre, parlant de leur résurrection sous inspiration divine, dit que le Seigneur Jésus «doit juger les vivants [au début du jugement, en 1918] et les morts (II Timothée 4: 1). «Ils rendront compte à celui qui est prêt à juger les vivants et les morts» (I Pierre 4: 4, 5). En ce qui concerne la classe terrestre, le jugement commença, ainsi que le montre la parabole des brebis et des boucs, par les créatures humaines qui vivaient sur la terre en 1918. Le jugement des «autres morts», d'après le texte biblique, aura lieu lorsque Satan aura été retiré de l'abîme et qu'il exercera pour un temps sur l'humanité sa perfide influence. Il faut donc conclure, d'accord avec Apocalypse 20: 5, que les «autres morts» ne revivront pas avant le terme des mille ans. Et ce serait l'indication que leur réveil de la tombe ne s'opérera pas avant ce moment-là.

Le mariage durant la période de la résurrection

36 Les sadducéens niaient la résurrection. Dans l'intention d'attirer Jésus dans un piège, ils vinrent auprès de lui et après avoir mentionné la loi de Dieu sur le lévirat, loi qui prescrivait au frère d'un mort d'épouser sa veuve et par elle de susciter des enfants, ils lui dirent: «Or, il y avait parmi nous sept frères. Le premier se maria, et mourut; et, comme il n'avait pas d'enfants, il laissa sa femme à son frère. Il en fut de même du second, puis du troisième, jusqu'au septième. Après eux, la femme mourut aussi. A la résurrection, duquel des sept sera-t-elle donc la femme? Car tous l'ont eue» (Matthieu 22: 25 à 28).

37 La loi sur le lévirat était un type, une figure. Ces sadducéens ne le comprenaient point. (Le livre *Jéhovah*, pages 289 à 292, renferme une explication scripturale sur le lévirat.) Jésus répondit à la question de ces hommes en ces termes: «Vous êtes dans l'erreur, parce que vous ne comprenez ni les Ecritures, ni la puissance de Dieu. Car, à la résurrection, les hommes ne prendront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel» (Matthieu 22: 29, 30). Ces mêmes paroles de Jésus se trouvent également dans Marc 12: 25. «Jésus leur répondit: Les enfants de ce siècle prennent des femmes et des maris; mais ceux qui seront trouvés dignes d'avoir part au siècle à venir et à la résurrection des morts ne prendront ni femmes ni maris. Car ils ne pourront plus mourir, parce qu'ils seront semblables aux anges, et qu'ils seront fils de Dieu, étant fils de la résurrection» (Luc 20: 34 à 36).

38 Si cette question et sa réponse avaient trait exclusivement aux 144 000 (Apocalypse 7: 4 à 8; 14: 1 à 3), le problème ne serait pas résolu en ce qui concerne les humains qui traverseront Armaguédon et continueront à vivre sur la terre. Ce texte sera aussi employé comme argument contre le mariage des Jonadabs pendant le règne millénaire. Les conditions d'alors et les circonstances qui en résultaient doivent être prises en considération ainsi qu'il convient. Le cas cité par les sadducéens était absolument terrestre; il s'agissait d'une femme dont le mari était descendu dans la tombe avant la mort et la résurrection de Christ Jésus. Or, aucun des humains décédés avant cette époque ne fera jamais partie de la cohorte des 144 000 membres du corps de Christ. Il faut donc que la question soulevée et la réponse de Jésus soient limitées aux créatures qui se trouvent «dans les sépulcres» (*mnemeion*: dans la mémoire ou le souvenir de Dieu), et ce ne peut être que ces morts-là qui ressusciteront pour le jugement» (Jean 5: 29). Les sadducéens ne croyaient pas en Christ comme au Messie. Ils étaient dans l'erreur sur les doctrines des Ecritures et ne comprenaient pas la puissance de Dieu, selon l'affirmation de Jésus. On doit ainsi déduire de ce fait que leur question a trait à tous les hommes qui moururent dans l'ignorance des desseins de Dieu et des dispositions qu'il a prises par Christ Jésus pour le salut de l'humanité, hommes qui sont par nature ceux «qui auront fait le mal». La réplique de Jésus ne se rapporte par conséquent pas à la «grande multitude» et ne comprend pas le groupement des survivants d'Armaguédon qui auront le privilège d'exécuter l'ordre divin de remplir la terre.

39 Il faut laisser toute leur portée à ces paroles de Jésus: «Mais ceux qui seront trouvés dignes d'avoir part au siècle à venir et à la résurrection des morts ne prendront ni femmes ni maris» (Luc 20: 35). Le texte examiné ci-dessus montre qu'il se trouve des humains dont la méchanceté les empêchera d'être jamais relevés de la mort, parce que la colère de Dieu demeurera sur eux; il indique de plus que les morts dont Dieu conserve le souvenir seront ramenés à la vie. Comme nous venons de le voir, tous ne seront pas «jugés dignes d'avoir part au siècle à venir et à la résurrection des morts». Ce «siècle à venir» ou monde à venir est celui où «la justice habitera» (II Pierre 3:

13), un « monde sans fin » (Esaïe 45: 17; *version anglaise*). Au terme du règne milléniaire interviendront le jugement définitif et son application. Ceux qui auront été « jugés dignes » par le grand Juge seront alors manifestés, approuvés et dotés de la vie éternelle. D'après ce qui précède, la réponse de Jésus ne se rapporterait pas à l'époque où les Jonadabs qui auront traversé Armaguédon se marieront, seront féconds et rempliront la terre. Ce raisonnement est parfaitement soutenu par ce qui a été dit et qui montre que la « grande multitude » remplira la terre durant le règne de mille ans, sous la haute surveillance du Seigneur Jésus-Christ, le juste Souverain; qu'alors la terre sera devenue le paradis et que les « autres morts » pourront être rappelés à la vie. Tous ceux qui auront été approuvés et « jugés dignes d'avoir part au siècle à venir » ne mourront point, car Jésus l'a affirmé. Ils recevront la vie en don miséricordieux par Jésus-Christ et deviendront semblables aux autres créatures justes, parce que « fils de Dieu », c'est-à-dire « fils de la résurrection » qui reçoivent la vie, ce don de Jéhovah par la résurrection.

40 Comment, cependant, pourront-ils être, suivant l'argument de Jésus, « semblables aux anges » puisque ces derniers sont dans le ciel? — Non pas en étant aussi là-haut, en étant des créatures célestes. Cette similitude consistera plutôt en ce qu'ils ne « pourront plus mourir », comme le dit Jésus, en ce qu'ils ne pourront plus être privés de la vie sans l'autorisation de Dieu, quoique n'étant pas immortels. Ils jouiront des dispositions divines pour leur vie en raison de leur fidélité. Ces créatures humaines sont des individus et le resteront; leur résurrection sera individuelle et la voie qu'elles suivront prouvera leur fidélité. En cela elles seront semblables aux anges qui ont été amenés à l'existence par le Logos et qui sont demeurés fidèles. Par la résurrection, la puissance de Dieu se manifestera en ce que ces créatures reviendront de la tombe. Les sadducéens étaient dans l'ignorance à ce sujet et Jésus le leur reprocha. Ces ressuscités ne naîtront plus de parents humains; ils seront les « fils de la résurrection », comme les Ecritures le disent, ce qui signifie qu'ils recevront la vie de Dieu, comme les anges. Les anges, en outre, ne sont pas unis entre eux par des liens matrimoniaux, et les « fils de la résurrection » ne le seront pas davantage, parce que la mort aura dissous toute alliance de ce genre. Il ne sera pas nécessaire qu'ils contractent de nouvelles unions pour la bonne raison que l'ordre divin de remplir la terre ne les concerne pas, selon toute évidence. Lorsqu'à la fin des mille ans cet ordre de Dieu aura été entièrement exécuté, le mariage entre créatures humaines n'aura plus aucune utilité, assurément. Ainsi donc, les « autres morts » qui ressusciteront pour le jugement n'auront de même aucun motif de multiplier, puisque la terre sera déjà remplie.

41 Les hommes fidèles d'Abel à Jean-Baptiste supportèrent toutes sortes de maux et « n'acceptèrent point de délivrance, afin d'obtenir une meilleure résurrection » (Hébreux 11: 35). Ceux qui « seront trouvés dignes d'avoir part au siècle à venir et à la résurrection des morts » ne peuvent pas être seulement ceux qui seront réveillés de la mort et qui vivront peut-être quelques années. Ce monde est le « monde sans fin » (Ephésiens 3: 21; selon la *version anglaise*). Les « fils de la résurrection » auront forcément dû être soumis à une épreuve et avoir prouvé leur intégrité avant d'être jugés dignes d'avoir part à ce monde-là, parce que Dieu a établi comme règle que tous doivent être éprouvés et qu'il ne modifie jamais ses prescriptions.

L'ultime épreuve

42 La Parole de Dieu révèle que toutes les créatures terrestres doivent être soumises à une épreuve définitive. « Quand les mille ans seront acomplis, Satan sera relâché de sa prison. Et il sortira pour séduire les nations qui sont aux quatre coins de la terre, Gog et Magog, afin de les rassembler pour la guerre; leur nombre est comme le sable de la mer. Et ils montèrent sur la surface de la terre, et ils investirent le camp des saints et la ville bien-aimée. Mais un feu descendit du ciel et les dévora » (Apocalypse 20: 7 à 9).

43 Il est clair que chaque créature terrestre sera éprouvée de cette manière-là, et ainsi seront manifestés d'une part les fidèles et véritables, les « saints », c'est-à-dire ceux qui doivent vivre à perpétuité, et, d'autre part, ceux qui devront subir la destruction pour s'être laissé séduire par le diable. A ce moment-là, le diable verra la terre peuplée d'une race humaine juste — la réalisation de l'ordre divin — ce qui démontrera qu'il est menteur; et il saura qu'il en est ainsi. Les « saints », autrement dit les hommes qui auront prouvé leur fidélité et auxquels la vie éternelle sera accordée, seront de ce fait une justification de la parole et du nom de Jéhovah. Il faut que les descendants de la « grande multitude » soient soumis à une épreuve comme le sont aujourd'hui les engendrés de l'esprit auxquels s'adressent cette exhortation: « Prenez garde que personne ne fasse de vous sa proie par la philosophie et par une vaine tromperie, s'appuyant sur la tradition des hommes, sur les rudiments du monde, et non sur Christ » (Colossiens 2: 8). Parmi ces descendants de la « grande multitude » juste s'en trouvera-t-il qui succomberont dans l'épreuve? — Il est fort probable qu'il y en aura. Les petits enfants et en général tous ceux qui sont morts dans l'ignorance des desseins miséricordieux de Dieu, mais qui ressusciteront et seront jugés, devront certainement être éprouvés avant d'être « trouvés dignes d'avoir part au siècle à venir », à ce « monde sans fin ». Or, beaucoup se laisseront séduire. C'est au sujet de ces créatures qui auront cédé à l'influence du diable et se seront tournées vers lui qu'il est écrit: « Un feu descendit du ciel et les dévora [« les », c'est-à-dire beaucoup, et naturellement aussi toutes les dupes du diable qui se seront jointes à lui]. » Les habitants de « Gog et de Magog » et le diable en personne sont destinés à la destruction; le souvenir de ces impies s'effacera à jamais — comme disparaît la fumée d'un lac de feu.

44 A Abraham, Isaac et Jacob, ces fidèles, pères en Israël, Dieu fit la promesse qu'il susciterait une postérité par laquelle seraient bénies toutes les familles de la terre. Cette postérité c'est le Christ (Galates 3: 16). Jésus fut mis à mort et Dieu le délivra de la tombe; et à propos de sa résurrection et de son engendrement — Dieu l'ayant reconnu pour son Fils immortel et pour l'Exécuteur de ses volontés — il est écrit ceci: « Et nous, nous vous annonçons cette bonne nouvelle que la promesse faite à nos pères, Dieu l'a accomplie pour nous leurs enfants, en ressuscitant Jésus, selon ce qui est écrit dans le Psaume deuxième: Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui » (Actes 13: 32, 33).

45 Christ Jésus est le Roi et le Justificateur du nom de Jéhovah. Il guide le genre humain vers son œuvre de repeuplement de la terre. Quand la terre sera remplie d'un peuple juste et que l'ultime épreuve aura eu lieu, la mort cessera d'exister et ce peuple vivra éternellement. L'œuvre accomplie par Christ Jésus justifiera de toutes manières le nom de Jéhovah. Elle prouvera à la création entière que Jéhovah est omnipotent; chaque créature reconnaîtra avec joie sa suprématie et la proclamera. « Et lorsque toutes choses lui auront été soumises, alors le Fils lui-même sera soumis à celui qui lui a soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous » (I Corinthiens 15: 28).

Résumé

46 Le thème que nous venons de traiter se résume ainsi: Jéhovah a annoncé son dessein de faire « remplir la terre » de créatures justes. Ce dessein doit se réaliser. L'ordre divin relatif à cette œuvre n'a été donné qu'à des humains au cœur droit et il faut qu'il soit exécuté intégralement (Esaïe 46: 11; 55: 11), mais pas avant que la terre n'ait été purgée du mal par la bataille d'Armaguédon. Le souverain de l'homme doit être équitable. Christ Jésus remplit cette condition.

47 Adam fut créé juste; cependant il négligea d'accomplir l'œuvre ordonnée par Dieu, car il pécha et se tourna vers Satan. Noé et ses fils, comptés comme justes à cause de leur foi et de leur obéissance, remplirent l'ordre divin typiquement. Le Christ et les « autres brebis » (Jean 10: 16) l'exécuteront de parfaite façon. Le déluge, qui débarrassa la terre du mal dont elle était pleine, était une image prophétique de la bataille d'Armaguédon qui balayera toute iniquité de ce monde. De même que huit personnes seulement — Noé, le juste, et sa famille — furent sauvés des flots, ainsi il n'y aura que le « reste » et la « grande multitude » qui apprennent la justice, qui seront protégés pendant la tourmente d'Armaguédon.

48 Obéissant au commandement de Dieu, Noé avait bâti l'arche dans laquelle les fidèles trouvèrent abri et sécurité. Maintenant, le plus grand Noé, Christ Jésus, édifie selon la volonté de Dieu son organisation capitale dont le « reste » fait partie. Les fidèles Jonadabs — la « grande multitude » préfigurée par la famille de Noé — trouvent protection et sécurité dans cette organisation du Seigneur, de sorte qu'ils pourront traverser sains et saufs le déluge de feu que sera Armaguédon. Ces rescapés qui sont considérés comme justes à cause de leur foi et de leur soumission à Dieu et à Christ, se verront régénérés par Christ et recevront la vie de lui, le « Père éternel ». Sous le haut commandement et la surveillance de cet équitable Souverain du monde, la « grande multitude » recevra cet ordre divin: « Multipliez et remplissez la terre! » Ses membres obéiront, se marieront et susciteront des enfants, comme le firent après le déluge les trois fils de Noé. Ainsi donc, c'est cette « grande multitude » qui exécutera l'ordre de Dieu en multipliant et en peuplant la terre d'hommes droits. Puissent les Jonadabs s'appliquer à rechercher la justice et l'humilité, à accomplir avec zèle et fidélité la volonté divine et témoigner leur appréciation de la tendre sollicitude de Jéhovah à leur égard, afin d'être jugés dignes de participer au repeuplement de la terre.

49 Lorsque vers la fin des mille ans le dessein divin sera chose accomplie et que le paradis s'étendra sur la terre entière, les « autres morts » — y compris le malfaiteur crucifié en même temps que Jésus — seront rappelés à l'existence, selon l'enseignement des Ecritures. Ceux d'entre eux qui se révéleront obéissants, qui manifesteront leur intégrité en restant fermes dans l'épreuve, ceux-là, disons-nous, seront trouvés dignes de participer au « monde sans fin » et à la vie éternelle. Une fois le dessein de Dieu réalisé, point ne sera besoin que la race humaine continue à croître. L'entière justification du nom de Jéhovah sera pour toutes les créatures un sujet de louanges. La justice habitera l'univers, à la gloire du Tout-Puissant.

(W. T. du 1er nov. 1938.)

L'activité dans l'œuvre du Royaume

LE « RESTE » et les Jonadabs comprennent mieux que jamais l'importance du Royaume. Christ, le Roi, domine au milieu de ses ennemis et toutes les personnes qui sont du côté de Jéhovah et de son Roi se trouvent sous le commandement direct de ce dernier. Dieu exécutera son « travail inouï » et quiconque est pour le Royaume est heureux de participer à son « œuvre étrange ». Les hommes doivent être avertis de la ruine prochaine de l'organisation de Satan et apprendre aussi quel est l'unique moyen d'y échapper.

Il y a des siècles, Jéhovah s'adressa à Satan en ces termes: « Mais, je t'ai laissé subsister, afin que tu voies ma puissance, et que l'on publie mon nom par toute la terre » (Exode 9: 16). Cette proclamation doit avoir lieu avant que la puissance de Dieu s'exerce contre l'organisation de Satan, et nous vivons à l'époque ou au « jour » que Jéhovah a fixé pour cela. C'est avec joie que le peuple de Jéhovah porte au monde son avertissement et annonce son nom et celui du Roi établi par lui. C'est le plus grand privilège dont puisse jouir une créature humaine. Le Royaume

détruira la puissance de Satan, glorifiera et justifiera le nom de Jéhovah et fera de la terre un lieu où il fera bon habiter. Sous sa domination, les créatures équitables obéiront à l'ordre de Jéhovah et rempliront la terre.

Maintenant, pour un peu de temps encore, le « reste » et les Jonadabs vont de l'avant, proclamant ensemble et d'un commun accord, le Roi et son Royaume. Il y a six mille ans que les hommes sincères espèrent voir ce jour. Or, il est venu et tous ceux qui aiment Dieu soutiendront avec joie son Royaume et chercheront à multiplier ses intérêts terrestres. Si vous êtes un serviteur de Dieu et si vous avez mis la main à la charrue, ne regardez pas en arrière, mais pensez aux paroles du Roi: « Quiconque met la main à la charrue et regarde en arrière, n'est pas propre au royaume de Dieu » (Luc 9: 62). Seuls, ceux qui prouveront, par leur manière d'agir, qu'ils aiment le Royaume et comprennent qu'il est tout pour eux, seront protégés et bénis du Seigneur. Se retourner pour regarder ce qu'on a laissé derrière soi indiquerait que l'on n'apprécie pas à sa juste valeur le privilège d'être un ouvrier du Royaume. Pour obtenir ses bénédictions, il faut lui être tout à fait dévoué. Les serviteurs de Dieu doivent être aveugles pour tout ce qui n'est pas le Royaume; et ils le sont en effet. Ils ne se laissent détourner ni par des liens terrestres, ni par quoi que ce soit d'autre de leur fidélité dans le service. Les amants de la justice ont maintenant une magnifique occasion de soutenir et de proclamer le Royaume de Dieu et le Roi, Christ. Personne ne peut se faire remplacer; chacun doit remplir lui-même sa tâche.

Service de proclamation

Tous ceux qui, par alliance ont promis de faire la volonté de Dieu, doivent obéir au commandement selon lequel il faut prêcher l'évangile du Royaume en témoignage dans le monde entier. Le monde, c'est le champ. Tous les proclamateurs doivent avoir une part quelconque à cette prédication. Dans l'organisation de Dieu il y a des charges diverses. C'est ainsi que les uns travaillent dans les bureaux, d'autres dans les ateliers, d'autres encore dans les imprimeries de la Société. Le poste qu'ils remplissent exige tous leurs soins. Ils collaborent par là à l'œuvre de la mission. Cependant ils ont aussi le devoir de proclamer le Royaume quand ils en ont le temps.

Jusqu'à présent les proclamateurs ont été désignés sous le terme de pionniers, de pionniers auxiliaires et de proclamateurs de groupes. Comme chaque proclamateur est tenu de faire tout son possible pour avantager les intérêts du Royaume, il n'y a eu en somme aucune raison à ce que les uns soient des pionniers auxiliaires. A partir du 1er janvier, il n'y en aura plus. Les proclamateurs seront soit des pionniers spéciaux, soit des pionniers réguliers, soit des proclamateurs de groupes. Le champ de travail est divisé en circonscriptions dont chacune a son serviteur. Chacune comprend un certain nombre de groupes qui, tous, ont leurs serviteurs dûment établis, et tous travaillent à l'unisson. Les pionniers spéciaux et les pionniers réguliers ont été chargés de leurs devoirs. Chaque membre de groupe a également les siens et tous les groupes reçoivent les mêmes instructions, sont sous la même direction. Que chacun accomplisse donc fidèlement sa part.

Chaque proclamateur de groupe devrait consacrer à l'œuvre combien d'heures par mois? Si l'on considère que beaucoup des membres de groupes travaillent 8 heures par jour pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, et que, d'autre part, le mois a 720 heures, on constatera que, vu l'importance du Royaume, consacrer en moyenne deux heures par jour à sa proclamation n'est pas énorme. On pourrait même dire que c'est peu de chose, et pourtant cela fait soixante heures par mois, soit quatre fois plus que ce qu'ont atteint jusqu'ici certains proclamateurs. Quelques-uns, en effet, se sont contentés de peu de travail et ont compté comme faisant partie de ce travail le temps employé à se rendre sur les lieux. Ce n'est pas ainsi que l'on obéit au Seigneur qui a dit: « Si vous m'aimez, gardez mes commandements. » Dès à présent tous les proclamateurs de groupe lui prouveront leur amour en gardant ses commandements. Si chacun d'eux accomplit son « service raisonnable », on n'aura plus besoin d'ouvriers auxiliaires; c'est pourquoi il n'y en aura plus. On nous a posé cette question: Si la radio est une invention que Dieu a voulue, pourquoi n'avons-nous pas une station émettrice dans toutes les parties du monde? Il va sans dire que Jéhovah aurait pu prendre de telles dispositions, s'il l'avait jugé bon. Le fait qu'il ne les a pas prises indique que ce n'était pas sa volonté. La réponse que fournit la raison est celle-ci. L'œuvre de témoignage a un double but: 1. Faire connaître le nom et le Royaume de Jéhovah; 2. offrir à chaque consacré l'occasion de prouver son intégrité et son amour pour Dieu. Si l'œuvre de témoignage tout entière devait se faire au moyen de la radio, le proclamateur n'aurait guère l'opportunité d'accomplir son « service raisonnable", tel que l'ordonne le Seigneur. L'Eternel a pourvu à des milliers de gramophones et à des causeries enregistrées destinées à attirer l'attention des personnes de bonne volonté sur le Roi et sur son Royaume. En se servant de ces appareils, les fidèles témoins ont l'occasion de converser avec les gens et d'organiser des études pour ceux que les vérités divines intéressent. Les pionniers comme de nombreux proclamateurs de groupes se livrent à ce genre de travail. Le Seigneur a béni cette méthode qui permet à chaque membre de l'organisation divine de participer au service. Tout proclamateur devrait user du gramophone pour introduire le témoignage. On est arrivé à fabriquer ces appareils rapidement, de sorte que les commandes sont livrables en peu de temps. Pour de plus amples informations, on s'adressera directement à la Société. L'armée terrestre du Seigneur est insignifiante par elle-même, mais avec ses armes, et par la grâce de Dieu, elle fait des miracles, malgré l'opposition du diable. Les fidèles prendront toujours plus à cœur cette œuvre par laquelle les intérêts du Royaume sont favorisés.

Etudes de « La Tour de Garde »

Nous remercions Dieu et notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ d'avoir *La Tour de Garde* comme moyen de publication grâce auquel le peuple de Dieu peut recevoir les informations relatives au Royaume. Tout consacré devrait être abonné à *La Tour de Garde* et l'étudier avec soin. Nous nous attendons à ce qu'elle trouve prochainement une plus grande diffusion, car la « grande multitude » se révèle de plus en plus. Les témoins auront pour devoir de faire comprendre aux personnes dont l'intérêt pour l'œuvre vient de s'éveiller que posséder *La Tour de Garde* est un privilège et que l'on retire de riches bénédictions de l'étude commune du message qu'elle contient. Le Seigneur pourvoit à la nourriture spirituelle dont nous avons besoin.

Méthode d'étude

Il est bien naturel que de temps à autre on fasse des progrès dans la manière d'étudier *La Tour de Garde*. La famille du Béthel à Brooklyn a essayé plu-

sieurs méthodes et celle que nous indiquons ici a été considérée comme la meilleure. C'est pourquoi il est recommandé que dès le 1er janvier 1939 tous les groupes du monde l'adoptent. A partir de cette édition-ci de *La Tour de Garde,* les questions qui figuraient à la suite de chaque article de fond seront supprimées, tandis que la mention du sujet des études dans le mois en cours continuera à paraître.

Les participants à l'étude devraient en approfondir le thème chez eux et arriver à la réunion bien préparés. Chacun d'eux, homme ou femme, a le privilège de contribuer à sa réussite. L'article de fond de *La Tour de Garde* est divisé en paragraphes numérotés. Chacun pourra présenter une ou plusieurs questions par écrit. Ces questions seront exposées clairement et d'une manière lisible, et porteront le numéro du paragraphe auquel elles se rapportent. Elles auront trait à des points essentiels et seront remises au dirigeant de l'étude deux jours d'avance au moins. Celui-ci en fera un triage et réunira celles d'un même paragraphe. Ainsi, par exemple, toutes les questions se rapportant au paragraphe 20 et qui en auront aussi le numéro seront groupées pour être examinées quand, à l'étude, on en sera à ce paragraphe.

Supposons que l'assemblée compte 25 personnes ou plus. Avant de commencer l'étude, le dirigeant désignera deux lecteurs capables de lire distinctement: l'un pour les paragraphes, l'autre pour les questions. Celles-ci se liront dans l'ordre établi et on les examinera à fond avant de passer au paragraphe suivant. Chaque fois le dirigeant demandera: « Qui veut répondre, ou: qui a quelque chose à dire sur ce point? » Puis il donnera la parole à qui aura levé la main pour s'annoncer. On ne perdra pas de temps entre les diverses réponses. Chacun indiquera par le dit geste qu'il a une pensée à émettre et l'on ne s'attardera pas plus que de raison à une même question. Après qu'elle aura été exposée clairement, le lecteur des paragraphes remplira son office. Ctte lecture résumera toutes les questions du paragraphe. Après quoi on passera au suivant. S'il se trouve que personne n'a de réponse à exprimer, on va plus loin, c'est-à-dire on passe à la lecture du paragraphe. En procédant ainsi, on pourra terminer l'étude en une heure.

Le dirigeant ne fera pas de résumé, puisque la lecture du paragraphe en est un. Il est fréquemment arrivé que celui qui présidait à une étude agissait injustement en employant beaucoup trop de temps à parler, en faisant un vrai discours avant ou après chaque question. Cette manière de procéder est toujours blâmable. Le président a pour tâche de veiller à ce que tout se passe avec ordre, de donner la parole aux participants qui ont une réponse prête et de veiller à ce que les instructions d'organisation soient exécutées. Il n'est pas là pour exhiber sa propre sagesse, comme l'ont fait pendant longtemps les « anciens électifs » qui aspiraient à se faire passer pour des personnages importants. Le but de l'étude est de procurer aux assistants une notion plus précise, une connaissance plus approfondie sur tel ou tel sujet. Tous ceux qui aiment le Seigneur s'appliqueront à réaliser ce but en s'aidant les uns les autres. Le président de l'étude qui enfreindra la règle émise ci-dessus en persistant à faire de longs résumés risquera de se voir remplacé. Dans l'organisation de Dieu, nul n'est important. Tout devrait se faire — et se fera aussi, par la grâce du Seigneur — de façon à accroître les intérêts du Royaume pour le bien de quiconque est dévoué à Jéhovah et au Roi qu'il a intronisé.

(W. T. du 1er décembre 1938.)

Texte annuel pour 1939

« Mais ils ne te vaincront pas » (Jérémie 1: 19).

PAR EUX-MEMES les témoins de Jéhovah n'ont pas de force. Ils ne peuvent attendre d'une source terrestre le vrai secours. Ils disent comme le psalmiste: « Le secours me vient de l'Eternel, qui a fait les cieux et la terre » (Psaume 121: 2). Ils ne sont pas « braves » par eux-mêmes, car ils ne s'appuient pas sur leur propre énergie. Nulle part dans les Ecritures il n'est ordonné aux oints de Jéhovah d'être téméraires. Ils sont courageux, parce qu'ils s'en remettent, par Christ, le Roi, à Jéhovah dont la puissance les soutient. Leur courage correspond à leur foi dans le Seigneur. S'ils sont forts dans la foi, ils mettent toute leur confiance en Jéhovah et se reposent sur lui, ce qui les rend très courageux. Jéhovah ordonne à ses serviteurs d'être très courageux. « Sois ferme et prends courage. Sois sans crainte et sans peur; car l'Eternel, ton Dieu, est avec toi . . . Seulement, sois ferme, aie bon courage » (Josué 1: 9, 7; *Synodale*). Toutes les fois que Jéhovah envoie ses serviteurs accomplir un devoir en l'honneur de son nom, il leur commande d'être courageux.

L'« œuvre étrange » de Jéhovah progresse et doit se terminer avant qu'il procède à son « travail inouï ». Ses témoins participent à son « œuvre étrange ». Ils font face à une situation périlleuse. Ils voient l'armée gouvernée par le diable marcher contre eux, mais ils ne se laissent pas abattre. Ils sont sûrs que s'ils continuent à être très courageux, ils seront complètement délivrés de l'ennemi. Satan a rassemblé, vers Armaguédon, ses troupes dont la division terrestre est constituée par des religionistes conduits par la Hiérarchie catholique romaine, par les politiciens extrémistes et les grands trafiquants sans conscience. Ces spéculateurs sont tous contre Dieu et contre son Royaume. Ils cherchent à faire mourir les témoins de Jéhovah, mais ils échoueront, car Jéhovah a promis qu'il combattrait pour son peuple. C'est pourquoi il dit aux siens: « Cette guerre n'est pas la vôtre, mais celle de Dieu. »

Parce qu'ils sont courageux, les témoins de Jéhovah et leurs compagnons prennent l'offensive, marchent contre l'ennemi. Le point culminant du combat sera bientôt atteint. Malgré l'opposition des puissantes cohortes de l'ennemi, les témoins de Jéhovah doivent proclamer hardiment le message du Royaume et n'en rien omettre. Elles les écraseraient, si Jéhovah, par Christ Jésus, ne les en empêchait; mais il détournera ce désastre. C'est pourquoi il dit à ceux qui chantent ses louanges: « Ils te feront la guerre, mais ils ne te vaincront pas; car je suis avec toi pour te délivrer, dit l'Eternel. » Ces paroles de Jéhovah fortifieront son peuple pour le reste du combat.

Que chaque consacré, fort de cette assurance que leur donne le Très-Haut, remplisse avec zèle tous ses devoirs! Ce faisant, il sera sûr d'être délivré de l'ennemi. La victoire est proche. Que tous ceux qui aiment et servent le Très-Haut et son Royaume continuent à chanter ses louanges et celles de son Roi.

Texte et Commentaire

1er Janvier

« Vous qui faites mention de l'Eternel, point de repos pour vous! » (Esaïe 62: 6; Lausanne).

En gardant le silence, nous ne pourrions pas maintenir notre intégrité. Notre devoir, nos obligations consistent donc à aller présenter aux gens avec assurance et franchise ce message de vérité que Dieu a révélé; ainsi, nous obéirons à l'ordre de Dieu, et les « boucs religieux » et autres agents visibles de Satan seront arrachés de leur retraite; la plus colossale et la plus fourbe de toutes les institutions qui aient jamais opprimé le peuple et jeté l'ignominie sur le nom de Dieu sera ébranlée, abattue, tandis que s'élèvera bien haut la bannière de Jéhovah et de son Roi au profit des foules. Ainsi, nous bâtirons et planterons pour le Royaume, pour le régime du Christ qui justifiera complètement et à toujours le nom du Très-Haut. Le temps presse. Voulez-vous faire votre devoir et suivre joyeusement l'ordre du Dieu tout-puissant? T 1/3/38.

Index de l'année 1938